

Compte-rendu de l'atelier de concertation n°3

Projet de centrale hydroélectrique du Rif Garcin

Mardi 6 novembre 2018



Le : 15/11/2018
De : Mazars Alter&Go Concertation
Pour : Les participants à la réunion

SOMMAIRE

01

Introduction –
page 3

02

Les participants à l'atelier -
page 4

03

Le déroulé de la réunion –
page 5

04

Synthèse des échanges –
page 6

05

Les prochains rendez-vous –
page 20

01 | Introduction

Mû par une volonté de créer un projet de territoire qui corresponde au mieux aux attentes des acteurs locaux, GEG a initié une démarche de concertation autour du projet hydroélectrique du Rif Garcin depuis juin 2018.

Deux ateliers de concertation ont eu lieu les 13 juin et 19 septembre 2018 derniers et ont permis de répondre à un grand nombre de questions et d'inquiétudes qui étaient exprimées par les habitants d'Ornon. Ces questions avaient été choisies par les habitants au travers d'un questionnaire envoyé pendant l'été

Destiné à amorcer la phase de co-construction, le 3^{ème} atelier de concertation qui a eu lieu le **mardi 6 novembre 2018, de 18h30 à 21h00**, dans la salle des fêtes de la mairie d'Ornon avait deux objectifs :

- Répondre aux dernières questions identifiées comme les plus importantes par les habitants.
- Commencer la co-construction des mesures compensatoire et d'accompagnement.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion.

02 | Les participants à l'atelier

Le 2ème atelier de concertation a rassemblé 12 participants :

- Gérard BERLIOUX
- Guy BERLIOUX
- Jean-Baptiste CAUCHY
- Didier JOUVEAUX
- Marie-Josèphe JOUVEAUX
- Andrée BOCQUERAZ
- Noel GARDEN
- Annick RETHORE
- Marc THEVENIEAU
- Nicole FAURE
- Dominique BOISSON
- Marie-Odile COYNEL

L'équipe Mazars Alter&Go Concertation

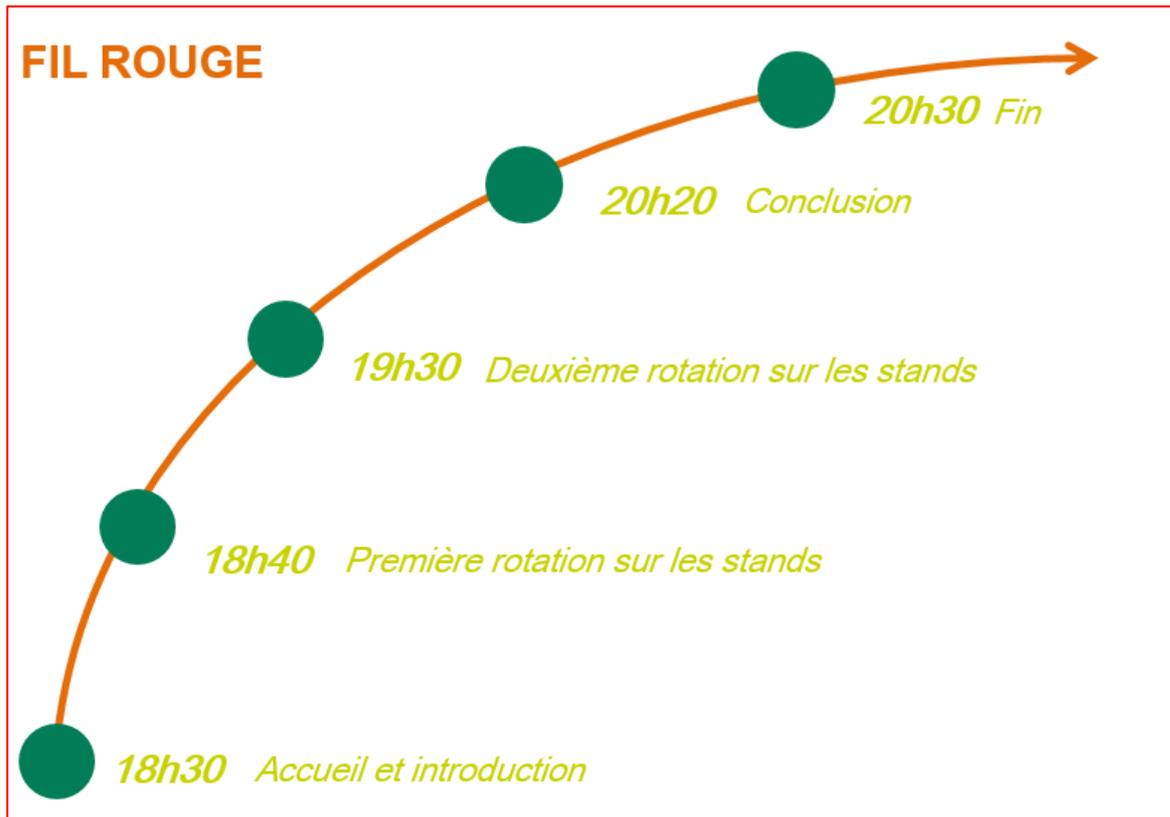
- Sophie PELLÉ – Consultante sénior
- Pierre – Baptiste MAILLET – Consultant

Les représentants du porteur du projet :

- Clément ROBERT – Responsable du projet du Rif Garcin
- Julien DECAUX – Responsable développement ENR

Nom	Prénom	Vous êtes là en tant que
JOUVEAUX	Marie-Josèphe	habitant
JOUVEAUX	Didier	"
GARDEN	Noël	"
CAUCHY	Jean-Baptiste	Citoyen
BERLIOUX	Guy	Habitant épisodique
BERLIOUX	Gérard	et natif d'ORNON
BOISSON	Dominique	Natif d'Ornon
BOCQUERAZ	Andrée	Confrère
FAURE	Arcade	habitant
COYNEL	Marie-Odile	Mère
RETHORE	Annick	(habitant d'Ornon) citoyenne
THEVENIEAU	Marc	habitant

03 | Le déroulé de la réunion



04 | Synthèse des échanges

L'atelier s'est divisé en deux parties. Le premier temps a été dédié aux aspects économiques du projet. La deuxième partie avait pour objectif de commencer à en co-construire les mesures d'accompagnement.

4.1 | Présentation des aspects économiques du projet

Tout d'abord, quelques questions d'ordre général ont été formulées :

Question : « Où en sont les études environnementales ? »

Réponse de GEG : Les données ont été recueillies. Les résultats seront prêts d'ici la fin de l'année.

Question : « Avez-vous plus d'information sur les espèces protégées en termes de flore ? »

Réponse de GEG : Les données sont en cours de traitement. Le bureau d'étude SETIS a identifié deux espèces protégées : l'œillet de Montpellier et l'ail rocamboule. Le tracé de la conduite prévu passant à proximité de certains pieds d'ails rocamboule, des mesures d'évitement ont été décidées par GEG pour contourner les endroits où les individus ont été identifiés.

Question : « Comment s'est déroulée l'excursion sur le Rif Garcin ? »

Réponse de GEG : En bref, nous avons réalisé des mesures de débit *in situ* et avons pu observer le Rif Garcin à différents endroits. Pour plus de détail, vous pouvez télécharger le compte rendu complet sur le site du projet.

Lien : <https://www.hydro-rifgarcin.fr/excursion-le-long-du-rif-garcin/>

Question : « Savez-vous pourquoi les sondes thermiques chargées d'effectuer les mesures de température ont été endommagées ? Cet incident a-t-il compromis les mesures ? »

Réponse de GEG : Les sondes thermiques placées à proximité de la Basse Montagne ont effectivement été détruites volontairement mais nous n'avons pas plus d'information sur le sujet. Les sondes ont été en place pendant toute la période prévue des études, jusqu'à juin 2018. Elles ont donc mesuré les données qui étaient nécessaires. La dégradation n'est survenue qu'après la période d'étude et n'a donc pas compromis les résultats.

4.1.1. Questions concernant la rentabilité de l'hydroélectricité et du projet

GEG a ensuite présenté la place de l'hydroélectricité dans le mix énergétique français ainsi que les dimensions économiques du projet du Rif Garcin à travers différentes questions soulevées pendant les ateliers précédents.

- Quelle est la place de la petite hydroélectricité dans le mix énergétique français ?
- L'hydroélectricité en France, combien cela coûte-t-il ?
- Comment se finance un projet de production d'énergies renouvelables ?
- Le projet de petite centrale sur le Rif Garcin est-il économiquement intéressant ?
- Qui pourrait investir dans le projet ?

GEG a ensuite répondu aux questions et remarques ci-dessous.

Questions et remarques

Question : « Est-ce que les niveaux de CO_2 émis par l'hydroélectricité dont vous avez parlé dans votre présentation concernent l'ensemble du cycle de production ? »

Réponse de GEG : Oui, les émissions de CO_2 de l'hydroélectricité sont d'environ 4g par kWh produit et sont calculées pour l'ensemble du cycle de production de l'électricité. Les émissions de CO_2 interviennent surtout au moment de la construction d'un l'ouvrage hydroélectrique. A titre de comparaison, le CO_2 émis par le photovoltaïque est de 60g par kWh, tandis que la production d'électricité à partir du charbon libère en moyenne 978g par kWh produit. Les chiffres associés au nucléaire varient, selon les sources, de 6g (qui ne tiennent pas compte de l'extraction de l'uranium et du traitement des déchets) à 288g/kWh pour les évaluations les plus pessimistes avec un certain consensus autour de la valeur de 110g/kWh. Dans tous les cas, l'hydroélectricité est la source d'énergie qui produit le moins de gaz à effet de serre.

Question : « Le transport de l'électricité est-il pris en compte ? »

Réponse de GEG : Dans le cas de l'hydroélectricité, le transport est pris en compte jusqu'au poste de raccordement électrique.

Question : « Le développement de la petite hydroélectricité est-il récent ? »

Réponse de GEG : Non, car il existe de très anciens moulins. Cependant, la volonté politique de favoriser de nouvelles microcentrales hydroélectriques est récente.

Remarque : Les chiffres de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'énergie) que vous citez sont ambitieux et pas toujours atteints.

Réponse de GEG : En effet, ces objectifs sont ambitieux. La PPE est en cours de révision. Les chiffres affichés dans la présentation d'aujourd'hui (parvenir à un total de 2,5 TWh de petite hydroélectricité d'ici 2023) seront officialisés bientôt.

Remarque : Ce sont des projets tout de même coûteux qui ne produisent pas grand-chose au final.

Réponse de GEG : Les chiffres cités indiquent que chaque ouvrage de production a sa place dans la PPE. La petite hydroélectricité est importante car elle s'ajoute aux ouvrages de plus grande ampleur pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la production électrique française totale. Ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre. Projets de grande ampleur et microcentrales sont importants. Mis bout à bout, la petite hydroélectricité représente 10% de l'hydroélectricité totale.

Question : « En France le chiffre de 10% de l'hydroélectricité totale représente combien de microcentrales ? »

Réponse de GEG : Il existe 2 200 microcentrales environ, dont 400 environ gérées par EDF.

Question : « Pourquoi avoir choisi GEG (et pas EDF par exemple) ? »

Réponse de GEG : Gaz Electricité de Grenoble est une société anonyme d'économie mixte locale, détenue à 50% plus 1 voix par la METRO et la ville de Grenoble. Nous sommes producteurs d'électricité verte sur quatre filières : hydroélectricité, éolien, photovoltaïque et méthanisation. Nous nous engageons dans les projets en tant que partenaire de proximité, engagé en faveur de l'environnement.

Réponse de Nicole Faure, maire d'Ornon : Le conseil municipal a été sollicité plusieurs fois pour des projets d'hydroélectricité sur le Rif Garcin. Un projet de la société Quadran a notamment été refusé en raison de sa trop grande ampleur. Quand GEG s'est présenté, le projet semblait moins ambitieux que celui de Quadran et plus satisfaisant. De plus, GEG est une société localement implantée et une SEM (Société d'Economie Mixte). Le conseil municipal a donc accordé le droit et l'exclusivité à GEG pour mener les études nécessaires.

Remarque : « EDF n'est pas intéressé par ce type de petit projet car le niveau de rentabilité pour eux n'est pas suffisant. »

Réponse de GEG : En effet. Nous n'avons pas la même taille qu'EDF. Ce qui est rentable pour nous, ne l'est pas forcément pour eux.

Question : « Le fait que la mairie ait dit oui aux études signifie-t-il que le projet va se faire ? Quand la décision de faire le projet sera-t-elle prise ? »

Réponse de GEG : La décision de la mairie nous a simplement autorisé à poursuivre les études préliminaires. Ces études d'impact permettent de déterminer si le projet peut être réalisé avec un minimum d'impact sur l'environnement et préconise des mesures pour les réduire le plus possible lorsque cela est nécessaire. Une fois ces études réalisées ainsi que celles concernant la faisabilité du projet, le projet est déposé en Préfecture. Pendant l'instruction, les différents services de l'Etat (DREAL, Agence de l'eau, etc.) émettent leur avis. Enfin, vient une phase d'enquête publique menée par un commissaire enquêteur qui rend un avis consultatif. La décision finale est prise par le préfet de la région au regard de ces différents avis. Nous prévoyons de déposer le dossier à la fin de la phase de concertation (qui n'est pas une obligation réglementaire) que nous menons actuellement.

Question : « Qui achète l'électricité produite ? »

Réponse de GEG : En tant que producteur, GEG peut choisir à qui vendre au tarif réglementaire. Dans la pratique, l'acheteur obligé est EDF à 90%.

Le tarif d'achat est fixé par l'Etat. L'électricité produite est revendue à EDF pour une durée de 20 ans. Ce tarif est garanti pendant ces 20 ans et ne peut pas être remis en cause, ce qui permet d'assurer une certaine visibilité sur la rentabilité de la centrale.

Remarque : « Aujourd'hui le contexte d'emprunt est favorable avec des taux d'intérêt intéressants. »

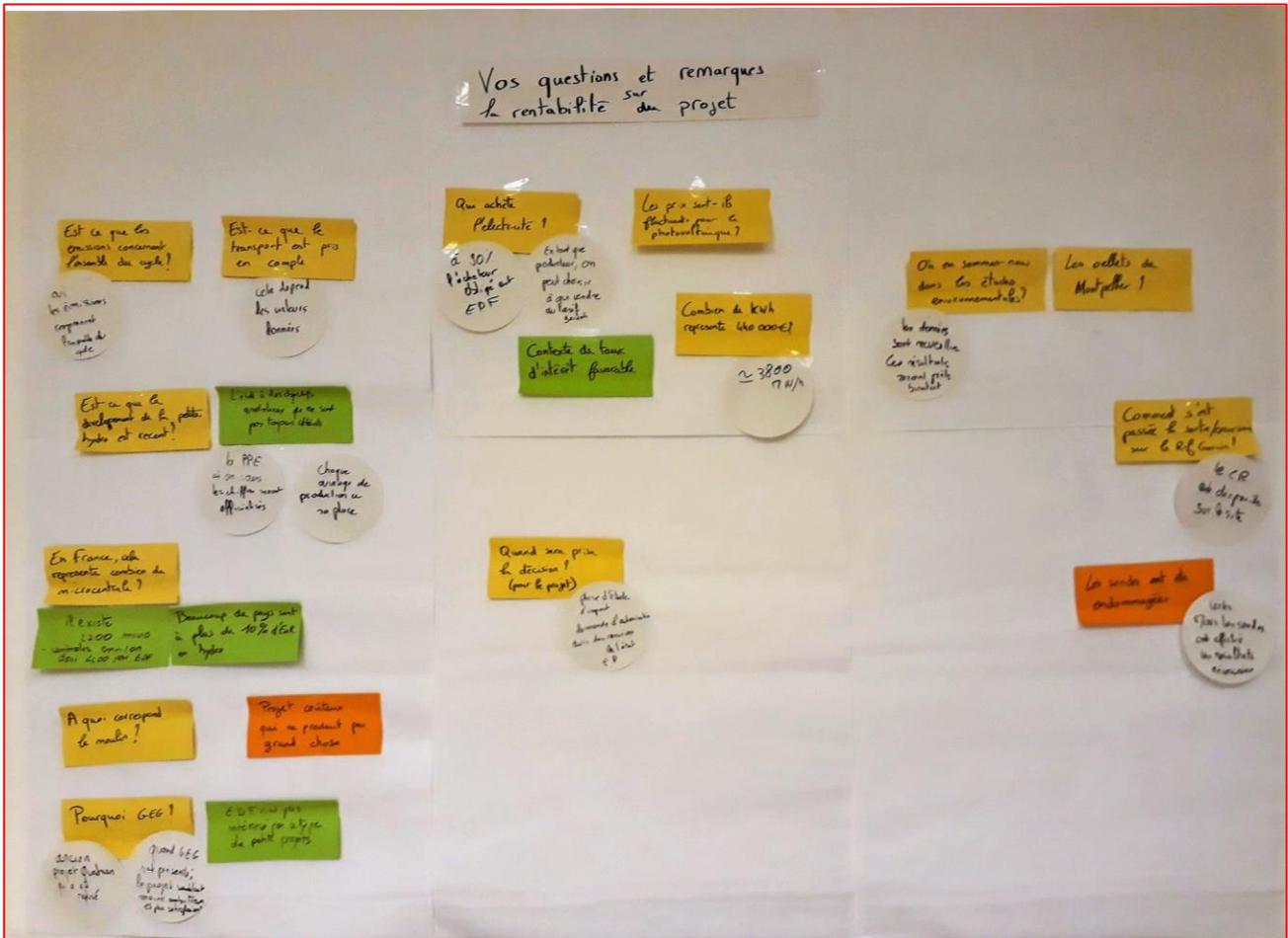
Question : « J'ai entendu dire que les tarifs de rachat étaient fluctuants pour le photovoltaïque. Est-ce vrai ? »

Réponse de GEG : Les tarifs de rachat pour le photovoltaïque et, depuis 2 ans, pour les centrales hydroélectriques de plus de 1 MW, sont soumis à Appel d'Offre CRE (appel d'offre national). D'une année sur l'autre, les tarifs retenus sont donc différents. Cependant, une fois un tarif obtenu, il est bel et bien garanti pour une durée déterminée, sans être remis en cause par les résultats des Appels d'Offre suivants.

Question : « Combien de kWh représente 440 000€ de chiffre d'affaires ? »

Réponse de GEG : Nous prévoyons de produire la première année environ 3 800 MWh. Cela correspond à un montant de chiffre d'affaires d'environ 440 000 €, duquel il faut retirer des coûts liés aux charges d'exploitation, aux taxes et impôts, au remboursement de l'emprunt, aux réinvestissements, etc.

Ci-après la photo du paper produit en séance :



4.2.2. Présentation du financement et de l'investissement participatif

GEG a ensuite présenté deux solutions participatives de financement pour le projet du Rif Garcin :

- **Le financement participatif** correspond à un prêt d'argent réalisé par une personne pour une durée de 2 à 5 ans qui donne le droit au versement d'intérêts mais ne donne aucun droit de vote.
- **L'investissement participatif** correspond à un achat d'action. Les contributeurs deviennent actionnaires du projet, ont un droit de vote au conseil d'administration et reçoivent des dividendes prélevés sur les bénéfices.

Suite à cette présentation, voici les questions et remarques formulées, ainsi que leurs réponses.

Question : « Les deux types de financement sont-ils possibles sur ce projet ? »

Réponse de GEG : Oui, les deux sont possibles.

Question : « A quel taux d'intérêt sont rémunérés les placements dans le cas d'un financement participatif ? »

Réponse de GEG : Le taux d'intérêt préférentiel est à définir pour chaque projet. Ce dernier peut atteindre jusqu'à 5%. Cela signifie que les personnes qui investissent perçoivent chaque année jusqu'à 5% du montant de leur investissement sous forme d'intérêts.

Question : « Si ce taux est supérieur à celui d'une banque, GEG perd de l'argent ? »

Réponse de GEG : Dans le cas d'un financement participatif, GEG emprunte une partie de la somme nécessaire pour financer le projet à un coût plus important que celui imposé par une banque. Mais si cette forme de financement est une demande locale forte qui correspond à un besoin des habitants d'Ornon d'investir localement, GEG est prêt à y répondre.

Question : « Est-ce que l'investissement participatif peut être ouvert à d'autres personnes que les habitants d'Ornon ? »

Réponse de GEG : Oui, le cercle peut être agrandi. Dans un premier temps, les habitants d'Ornon seraient sollicités en priorité, puis la possibilité pourrait être ouverte aux habitants des communes limitrophes, aux habitants du département et même de la région.

Question : « Est-ce que d'autres collectivités peuvent investir ? »

Réponse de GEG : Dans le cas d'un investissement participatif, l'investissement peut provenir de la commune, mais également de communes voisines. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Question : « Comment une petite commune avec peu de moyen peut-elle participer à un projet coûteux ? »

Réponse de GEG : Une commune qui souhaiterait investir sans en avoir totalement les moyens pourrait bénéficier d'une avance de fonds par GEG. De plus, ce projet n'offre qu'un risque limité pour une commune en raison de la bonne prévisibilité du productible et de la rentabilité.

Remarque : « Et le cas d'Eurotunnel ? »

Réponse de GEG : Les deux projets ne sont pas comparables. La construction d'un tunnel sous la Manche était une première historique, en plus d'être un projet industriel de très grande ampleur, associé à un niveau de risque beaucoup plus important que celui d'une microcentrale hydroélectrique. De plus, les actions émises par Eurotunnel étaient cotées en bourse ce qui a augmenté encore les risques encourus par les petits porteurs.

Question : « GEG a-t-il fixé des limites à la part d'investissement qui peut provenir de l'extérieur ? »

Réponse de GEG : Oui, GEG souhaite rester majoritaire dans le capital du projet.

Question : « Comment sont répartis les bénéfices par la suite ? »

Réponse de GEG : Dans le cas de l'investissement participatif, les personnes qui investissent deviennent actionnaires du projet en proportion du capital qu'elles ont investi. Elles siègent au conseil d'administration de la structure juridique propriétaire du projet et participent aux décisions concernant les bénéfices pour savoir s'ils doivent être redistribués ou réinvestis.

Question : « Est-ce que les bénéfices sont propres à chaque projet ? Un projet non rentable peut-il être financé par un autre projet rentable de GEG. »

Réponse de GEG : Nous cherchons à ce que nos projets soient rentables indépendamment les uns des autres. Cependant, cela n'empêche pas que les bénéfices réalisés par certains projets soient réinvestis ailleurs.

Remarque : « Le collectif qui souhaite investir dans un projet doit être important tout de même. »

Remarque de Madame le Maire : « La commune ne souhaite pas investir dans le projet. En revanche à titre individuel, il existe des personnes qui pourraient être intéressées par le financement participatif. »

Ci-après la photo du paper produit en séance :



4.2| Présentation des mesures d'accompagnement

La deuxième partie de l'atelier était consacrée à la co-construction des mesures d'accompagnement avec les participants.

Suite à une brève présentation des différentes formes de mesures (mesures compensatoires destinées à réduire ou à éviter les impacts négatifs du projet et mesures d'accompagnement correspondant à ce qui peut être mis en place autour du projet), un temps d'échange entre GEG et les participants a eu lieu.

Voici les questions et remarques formulées en séance.

Question : « Le local de la prise d'eau sera-t-il visible ? »

Réponse de GEG : Ce local sera dans un renforcement à quelques mètres de la prise d'eau pour en limiter la visibilité. Sa taille est d'environ 2m x 2m. Il a été éloigné du cours d'eau afin d'en réduire la visibilité. Nous prévoyons de le placer en bordure du chemin, dans le talus.

Question : « L'architecte des communes devra-t-il donner son avis ? »

Réponse de GEG : Nous n'avons pas consulté l'architecte des communes pour le moment.

Question : « Quelle est l'emprise au sol nécessaire pour enterrer la conduite ? »

Réponse de GEG : L'emprise au sol nécessaire à l'enfouissement de la conduite est de 8 à 10 mètres de large maximum. Cela permet à la fois de creuser pour enterrer la conduite, et de faire circuler les engins à côté de la tranchée. La tranchée en elle-même a une largeur de 2 mètres maximum.

Question : « Quel est le diamètre du tuyau ? »

Réponse de GEG : Le diamètre est de 350 mm.

Question : « Qu'est-il prévu pour réaménager le site après les travaux de la tranchée ? »

Réponse de GEG : Une revégétalisation des sites tout au long du tracé de la conduite est prévue avec l'aide de l'expertise d'écologues afin d'utiliser des espèces végétales locales et de respecter au mieux l'équilibre écologique des milieux.

Question : « Le bois coupé peut-il être redistribué aux habitants d'Ornon ? »

Réponse de GEG : En effet, le bois coupé peut être redistribué. C'est une mesure que nous avons déjà envisagée pour Ornon.

Remarque : Il y a trop d'arbres à Ornon.

Remarque : Le site de la Basse Montagne est encombré de bois.

Question : « Quelle quantité de ciment faut-il pour construire les ouvrages ? On nous a parlé de 2000 camions nécessaires pour acheminer le ciment ! »

Réponse de GEG : Les quantités de béton estimées par notre bureau d'étude sont d'environ 50 m³ pour l'ensemble de la prise d'eau et du local d'exploitation. Un camion toupie classique transporte un volume d'environ 5 à 10 m³. Il faudrait donc entre 5 et 10 camions pour acheminer le béton ce qui est très loin du chiffre dont on vous a parlé.

Question : « Comment sont déposés les éléments de la conduite ? »

Réponse de GEG : Les tuyaux sont déposés par des pelleteuses araignée qui permettent de travailler dans de forts dénivelés. Pour les endroits difficilement accessibles ou très pentus, nous pouvons également avoir recours à un hélicoptère (usage limité généralement à une demi-journée maximum).

Question : « Où sera située la base vie des travaux ? »

Réponse de GEG : La base vie pourrait être installée en aval du pont pour ne pas endommager le site de la Basse Montagne. La localisation exacte pourra être étudiée avec vous.

Question : « Y aura-t-il un éclairage permanent au niveau de la prise d'eau ? »

Réponse de GEG : Un système d'éclairage nocturne est nécessaire en cas de panne ou de dysfonctionnement. Il est utilisé lorsque nos exploitants doivent regarder la prise d'eau pour comprendre l'origine d'un problème. En aucun cas cet éclairage ne sera permanent.

Remarque : Il faudrait réduire l'éclairage nocturne dans le village d'Ornon. Pour consommer moins d'électricité.

Remarque : « Il ne faut pas qu'il y ait un parking à la Basse Montagne. »

Remarque de Mme le Maire : « Les quelques véhiculent qui stationnent parfois au niveau du pont ont un accès autorisé (ONF, pompiers, gendarmerie, etc.). Les véhicules sans autorisation n'ont pas le droit de stationner. »

Question : « Quelle est la superficie et la hauteur du bâtiment de production ? »

Réponse de GEG : Le bâtiment mesurera 8 mètres de haut pour une superficie totale d'environ 100 m².

Remarque : « Pour limiter les risques avalanche, il faudrait construire des étraves au niveau du bâtiment de production. »

Question : « Quelle sera la distance du bâtiment de production au pont du Guillard ? »

Réponse de GEG : Environ 75m.

Question : « 43 000 € de retombées économiques, on ne se rend pas compte. »

Réponse de Mme le Maire : Cela correspond à environ 5% du budget communal.

En plus de ces questions, les participants ont formulé plusieurs propositions qui seront étudiées par GEG. Leur faisabilité (ou leur impossibilité) sera communiquée lors du prochain atelier de concertation.

Concernant la prise d'eau :

- La prise d'eau peut-elle être en pierre ? En bois ?
- Le toit du local de la prise d'eau pourrait-il être en ardoise ?

Concernant le site de la Basse Montagne :

- Est-il possible d'installer des barrières en bois pour habiller le pont à la Basse Montagne ?
- Pourrait-on habiller le pont avec de la pierre pour qu'il soit plus joli ?
- Il faudrait aménager le site et ouvrir le paysage.
- Il faudrait déplacer l'endroit où stationnent les véhicules autorisés en aval du pont pour protéger le site de la Basse Montagne. Il y a un renforcement qui pourrait convenir.
- Il faudrait entretenir la route après la barrière.

Autour du projet :

- Il faudrait créer un sentier d'accès à la cascade, avec un belvédère au bout. Le sentier n'irait pas jusqu'à la cascade, afin de la préserver.
- Un sentier pédagogique le long de la conduite pourrait être aménagé.
- Il faudrait créer un circuit pour les enfants qui passerait par la microcentrale.
- Serait-il possible d'installer des panneaux pédagogiques sur le projet, notamment pour les scolaires ?
- Il faudrait aussi des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore de la montagne, les champignons, etc.
- Le « sentier des chèvres » aujourd'hui fermé pourrait être réaménagé.
- Les sentiers à droite et à gauche de la conduite pourraient être réaménagés.

Vous avez d'autres idées ! N'hésitez pas à nous en faire part via le site internet du projet ou par mail : marine.wantz@alteretgo.fr



Vos propositions et vos idées

Il faudrait faire un sentier pour aller voir la cascade

Nous pouvons étudier cette proposition

Il faudrait faire un sentier pédagogique le long de la conduite

Partir de pédagogues autour des enseignants

Il faudrait réduire l'échelle de la cascade

ne faire qu'un balcon

Réaménager un sentier existant dans la forêt

Circuit pour les enfants du parcours pas la rivière

45 000 €
on ne rend pas compte

environ 7/ du budget command

mettre en valeur la partie basse

si quel moment il faudrait commencer à travailler sur place?

05 | Le prochain rendez-vous de la concertation

Le prochain atelier de concertation aura lieu le **mardi 11 décembre 2018** de **18h30 à 21h** dans la **salle de la mairie d'Ornon**.

Vous pouvez vous inscrire à cet événement en contactant Marine WANTZ au 06 13 92 04 69 ou via l'adresse : marine.wantz@alteretgo.fr

Nous reviendrons vers vous très prochainement pour plus de précisions.

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant participé à l'atelier pour les échanges et le travail réalisé.



Retrouvez toutes les informations sur le site internet :

<https://www.hydro-rifgarcin.fr>